Communiqué de presse

Communications Nouveau-Brunswick

Justice et Consommation

Nomination de deux nouveaux membres à la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (07/09/25)

NB 1210

le 25 septembre 2007

FREDERICTON (CNB) - La nomination de deux nouveaux membres à la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (CVMNB) a été annoncée, aujourd'hui, par le ministre de la Justice et de la Consommation, T. J. Burke.

Kenneth Savage, de Fredericton, et Celine Trifts, de Bass River, sont les deux nouveaux membres du conseil d'administration de la CVMNB. Outre ses responsabilités à l'égard de l'administration de la Commission, le conseil s'occupe d'établir des politiques et des règles pour l'industrie des valeurs mobilières et il agit comme tribunal quasi judiciaire.

« Ces deux personnes ont un bagage considérable de connaissances précieuses qui seront très utiles à la Commission », a affirmé M. Burke.

M^{me} Trifts est pharmacienne et a une longue expérience du domaine des normes sectorielles et de l'administration des affaires. M. Savage est comptable agréé et planificateur financier agréé. Il a été membre du conseil d'administration de Via Rail Canada, dont il a présidé le comité de vérification. Ces deux personnes feront partie des cinq membres indépendants à temps partiel de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick.

« Je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux membres de la Commission. Leur compétence et leur expérience seront des atouts inestimables pour nous. Tous les membres et les employés de la Commission ont hâte de travailler avec eux », a déclaré le président et chef de la direction de la Commission, Donne Smith. « Je tiens également à remercier les deux membres qui nous ont quittés, Paulette Robert et William Aust, pour le leadership dont ils ont fait preuve au cours des trois premières années d'existence de la Commission. »

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est la société de la Couronne qui a été mise sur pied par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2004 afin de réglementer l'industrie des valeurs mobilières et d'assurer l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers du Nouveau-Brunswick Elle a pour mandat de protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses et de favoriser des marchés financiers justes et efficaces. La Commission élabore et applique des règles sur les valeurs mobilières, et elle offre aux résidents du Nouveau-Brunswick de l'information et des ressources éducatives impartiales au sujet des activités d'investissement.

2007-09-25

2008-02471/

PERSONNES-RESSOURCES : Jane Gillies, Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, 506-643-7745; Valerie Kilfoil, Justice et Consommation, 506-453-6543.

2007-09-25

Communications Nouveau-Brunswick
Courrier électronique | Coordonnées | Décharge | Déclaration de confidentialité